



Paris, le 10 janvier 2022

Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 27 janvier 2022

Madame la ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la journée du 27 janvier 2022 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Aucune mesure générale n'a été annoncée, qu'il s'agisse du «rendez-vous salarial» de l'été 2021 ou de celui de décembre dernier.

Le dégel du point d'indice, pourtant aussi attendu que nécessaire, n'a pas été annoncé.

Pourtant, le pouvoir d'achat des agent-es publics baisse continuellement. Les inégalités H/F, entre catégories, entre versants, s'amplifient. Les contractuel-les cumulent sous-rémunération et précarité. Les primes parcellaires et injustes ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique, à savoir une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires seule à même de reconnaître l'engagement et les qualifications des agent-es.

Elles présentent par ailleurs le risque déjà mesuré dans les services de constituer un outil de division entre agent-es puisque distribuées de manière opaque et parcellaire.

Ce qui a été accordé dans le cadre du Ségur de la santé ne répond en aucun cas lui non plus à l'enjeu et à la nécessaire reconnaissance et revalorisation du travail des personnels soignant-es.

Il en est de même avec le Grenelle de l'Education.

La conférence sur les perspectives salariales qui n'aboutira sur aucune mesure concrète immédiate ne répond là non plus à l'enjeu.

Solidaires Fonction publique revendique :

- le dégel du point d'indice,
- l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous,
- la reconnaissance des qualifications des agent-es par la revalorisation des grilles indiciaires pour des carrières linéaires sans barrage,
- un plan de titularisation massif des contractuel-les,
- la revalorisation indiciaire des salaires et carrières des filières féminisées.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la Fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière salariale

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez